

Fenêtre, porte fenêtre

Création, changement : DP

Remplacement à l'identique : aucune formalité sauf secteur

Cabane, abris de jardin, appentis...

< 5m²: aucune formalité sauf secteur Bâtiments de France

≤ 20m²:DP

> 20m²: PC

Terrasse non couverte de plain pied (béton ou bois) :

- Sans surélévation : quelle que soit la surface : aucune formalité sauf secteur Bâtiments de France
- Surélevée 5m²: aucune formalité sauf secteur Bâtiments de France
- Surélevée 40m²: DP (si SP totale ≤ 150 m²)
- Surélevée + 40m² : PC

(en zone urbaine y compris les lotissements)

ni emprise en sol, ni surface de plancher

Piscine:

≤ 10m², non couverte : aucune formalité sauf Bâtiments de France

≤ 100m², non couverte : DP ■

≤ 100m² avec couverture de moins de 1.80m de haut : DP

> 100m²: PC

Extension type véranda, terrasse couverte, pièce supplémentaire :

Façades, ravalement, bardage : DP

Si teinte identique : aucune formalité sauf secteur protégé

		≤ à 20m²	Entre 20 et 40 m ²	> ou égal à 40m²
	Zone U	DP	DP	PC
	Zone N	DP	PC	PC
	Zone A	DP	PC	PC

DP: Déclaration Préalable

PC: Permis de Construire

SP: Surface plancher





Bâtiments de France



Fenêtre de toit de type Velux : DP